

Service Eau et Biodiversité

Comité Ressource en Eau « Volet Quantitatif » du 8 juin 2022
Relevé d'échanges¹

Présents :

- Voir liste annexée

Ordre du jour :

Introduction de Monsieur le Préfet de la Vienne

- État de la ressource (météofrance, DREAL NA, BRGM, OFB 86)
- Mesures de gestion prises, en cours et à venir (DDT 86)
- Les dérogations de printemps pour l'irrigation agricole (DDT 86)
- Contrôles effectués en 2022 (DDT 86)
- Bilan des consommations 2021 pour l'usage irrigation agricole et bilan des contrôles 2021 (DDT 86)

Conclusion de Monsieur le Préfet de la Vienne

Présentations : Voir diaporamas

Introduction de Monsieur le Préfet

Cf annexe.

État de la ressource

Météofrance : déficit de recharge de l'ordre de 40 % dû aux faibles épisodes pluvieux ponctuels séparés par des périodes sèches. Déficit également sur la pluviométrie, année exceptionnelle, de l'ordre de 70% sur la Vienne, derrière les références de 2011 et 1976. Cette situation s'est accompagnée de températures chaudes atypiques, notamment pour le mois de mai, avec un impact sur l'humidité des sols largement sous les moyennes habituelles. Les prévisions annoncent des températures plus élevées que la normale, avec des précipitations en dessous de la normale.

DREAL NA : des débits hydrométriques qui ont globalement décroché entre février et avril, situés en dessous des débits médians, voire des quinquennales sèches, avec des remontées par secteurs suite aux derniers événements pluvieux.

BRGM : piézomètres globalement autour des références de 2005, et inférieurs aux années précédentes. Niveaux en baisse depuis janvier sur l'ensemble des piézomètres, avec des niveaux très bas à bas.

OFB : le manque de pluviométrie depuis août 2021 et le début d'étiage depuis février 2022 aboutissent à une situation qui s'aggrave de semaines en semaines. Le bilan ONDE de mai 2022 est le plus mauvais depuis la création du suivi ONDE : 66 points sur 94 présentent un écoulement anormal pour la saison.

¹ Ce relevé d'échange n'a pas vocation à être exhaustif de l'ensemble des prises de parole des membres du comité ressource, mais est centré sur les éléments principaux.

Temps d'échange :

- Syndicat Creuse Gartempe : le suivi des affluents des bassins versants du syndicat présente les mêmes conclusions que celles évoquées dans les présentations, marquant des étiages sévères, en soulignant les impacts sur la qualité de l'eau dus au manque de dilution des rejets, en particulier des stations d'épuration.
 - EdV : réponse concernant les stations d'épuration et la problématique de qualité : une alerte interne a été faite pour apporter une vigilance sur la qualité de rejet des ouvrages.
- Fédération de la pêche : 2 principales espèces, la truite fario et le brochet font l'objet de pertes importantes dues notamment à l'étiage hivernal. Les brochets ont été piégés dans les frayères, mettant en cause les stocks de géniteurs. Quelques sauvetages ont pu être menés sur les frayères aménagées. La situation d'étiage sévère a également eu un impact sur les écrevisses, en particulier les populations d'écrevisses à pattes blanches. Les espèces truites/brochet constituent des espèces dites parapluies, indicateurs de préservation des autres. Ces impacts sont aggravés par un développement des espèces exotiques, notamment écrevisse de Louisiane.
- GPCU : situation alarmante pour tous et en particulier pour l'alimentation en eau potable (AEP), avec en sus de l'enjeu quantitatif, l'enjeu qualitatif.
- Chambre d'agriculture : la sécheresse, le gel puis les épisodes de grêles ont eu des impacts importants sur les cultures qui sont donc en souffrance. La situation est alarmante, avec des exploitations en difficultés. Les exploitants ont effectué des modifications des assolements dès le printemps. Plusieurs secteurs sont en coupure, mais il est nécessaire de poursuivre les autorisations de dérogations. L'AEP constitue une priorité mais une vigilance est à maintenir sur l'agriculture.
- ADIV : la profession participe à toutes les cellules de vigilance, avec des propositions permettant de passer les points difficiles.
- Représentant des semenciers : les cultures de semences concernent peu de surface, avec un enjeu sur les cultures de demain.

Mesures prises, en cours et à venir

Cf diaporama

Temps d'échange :

- Syndicat Creuse Gartempe : question concernant les différences de mesures avec les départements voisins, en particulier la Creuse.
 - Réponse de la DDT : l'arrêté d'orientation du préfet coordonnateur de bassin a fixé l'objectif d'harmonisation inter-départemental en 2024. Les échanges inter-départementaux ont d'ores et déjà abouti à une harmonisation des seuils sur la Creuse. Pour autant, des mesures ont été prises en Vienne au regard des observations du réseau ONDE indépendamment de l'atteinte du seuil à l'indicateur, mesure non suivie par le département limitrophe.
- EdV : un relais actif a été effectué par EdV sur les mesures de restriction sur les usages AEP, la structure ayant parallèlement reporté des actions consommatrices d'eau telles que l'entretien des équipements, tout en veillant au respect des obligations sanitaires. Une analyse a été faite sur les interconnexions avec GPCU, en anticipation des difficultés
- CCVG : le syndicat alerte sur la compétence GEMAPI avec des restaurations des milieux aquatiques risquant d'être mis en difficulté compte tenu de la situation d'étiage, entraînant des difficultés à terme sur l'atteinte du bon état des masses d'eau, objectif difficilement

atteignable. Les élus se questionnent sur ce point. En effet, plusieurs chevelus sont en assec et les habitats dégradés, situation aggravée avec la disparition des zones humides et l'arrachage des haies.

- Syndicat CCVG et Pdt SYAGC : question concernant les perspectives en AEP compte tenu de la situation.
 - EdV : situation dans l'inconnue, puisque au-delà de celle connue de 2005. La période la plus sensible sera en automne, en cas d'absence de recharge des nappes.
- Fédération de la pêche : carte illustrant les difficultés des cours d'eau. La gestion de l'eau semble ne plus convenir depuis plusieurs années : lien nappe/rivière à prendre en compte et intégration des résultats des études HMUC

Les dérogations de printemps – contrôles 2022 – Bilan consommation 2021 et contrôles 2021

Temps d'échange :

- UFC : question sur le bilan des prélèvements hivernaux.
 - Réponse de la DDT : ces données ne sont pas disponibles ; historiquement le suivi se concentre sur l'étiage, mais le suivi des prélèvements hivernaux se met en place progressivement. Les données annuelles collectées par l'Agence de l'eau peuvent permettre d'estimer les volumes hivernaux par déduction des volumes d'étiage.
- Fédération de pêche : les cultures dérogatoires sont excessives, de sorte que cette liste doit être revue. Question relative à l'irrigation de cultures alimentant les usines de méthanisation (CIVE).
 - Réponse de la DDT :
 - seules ont été abordées en séance les dérogations de printemps, lesquelles sont inférieures à 30 % du volume attribué à l'indicateur concerné conformément aux décisions prises lors du Retex 2019, ce qui ne sera pas forcément le cas des dérogations d'été. Ces dérogations s'attachent à la crise 1, une réponse adaptée sera apportée en fonction de la situation.
 - Concernant les CIVE : leur irrigation n'est pas interdite, sauf mesures de restriction à l'indicateur, mais doit-il être une priorité ?
- ADIV : l'agriculture s'adapte aux conditions et besoins des cultures sans consommer à outrance. La situation actuelle, avec des décisions dans l'urgence, sont la résultante de manque d'anticipation. Il convient d'engager les projets pour ne pas faire que cette année se reproduise.

Conclusion de Monsieur le Préfet

Monsieur le Préfet remercie les services pour les présentations faites en séance.

Comme évoqué, il convient de continuer et répéter la communication auprès des usagers.

La situation est préoccupante, tant localement qu'au niveau européen. L'enjeu est malgré tout la préoccupation du milieu. En l'absence d'amélioration, la question de la priorisation se posera. Les semences constituent un enjeu prioritaire, mais doit-on irriguer des cultures pour une production d'énergie ?

Concernant l'articulation inter-départementale, celle-ci est effective sur le périmètre de l'ex-Poitou-Charentes. Les enjeux sont différents sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne avec enjeux de lisibilité pour la population.

Le Préfet informe par ailleurs que les arrêtés-cadre ont été attaqués par la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

Concernant l'AEP, le sujet des inter-connexions est important, avec la nécessité de travailler sur les secteurs non inter-connectés.

Concernant la Gemapi et le risque de non-respect de la directive européenne, l'État reste responsable et la trajectoire d'atteinte de bon état ne peut être que progressive pour atteindre l'objectif.

Pour terminer sur les échanges et questions formulés, la bascule sur la gestion d'été doit se faire avec beaucoup d'attention.

En conclusion, Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des acteurs pour leur mobilisation face à cette situation difficile et atypique.

Introduction de Monsieur le Préfet de la Vienne

COMITE RESSOURCE EN EAU

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous remercier de votre présence nombreuse ce matin pour ce comité ressource en eau.

Je suis heureux d'être parmi vous, car j'ai bien compris depuis mon arrivée il y a trois mois, que l'eau est ici plus qu'ailleurs un des grands dossiers stratégique pour l'État et pour tous ses partenaires.

Rares sont en effet les départements pour lesquels toutes les questions liées à l'eau se posent simultanément et avec autant d'acuité :

- une qualité qu'il faut améliorer et dont il faut veiller à la conformité aux normes sanitaires
- une ressource qu'il faut gérer au plus juste, quand elle est là, pour l'eau potable ou les activités économiques, pour notre souveraineté alimentaire
- des milieux humides et aquatiques qu'il faut protéger, pour leur valeur patrimoniale et pour les bénéfices qu'ils apportent.

J'ai souhaité que nous puissions nous retrouver dans ce format au cours du mois de juin pour partager l'information sur la situation critique que nous

traversons, et surtout au moment où nous nous apprêtons à basculer de la gestion de printemps à la gestion d'été.

Après le manque de recharge hivernale constaté lors du dernier comité ressource en eau du mois de février, le déficit pluviométrique qui a perduré depuis l'automne a entraîné des mesures conjoncturelles dès le premier avril.

Si le bassin Loire-Bretagne enregistre un déficit pluviométrique de 19 %, nous sommes à près de 45 % dans notre département qui est l'un des plus touchés.

Les mesures ont tout d'abord concerné les prélèvements dans le milieu naturel, tout usage, puis au fil des atteintes des niveaux d'alerte de printemps, l'interdiction des manoeuvres de vannes et remplissage de plan d'eau.

Dès mai, une communication conjointe de l'État et des producteurs d'eau a été faite auprès des particuliers pour un appel à la vigilance, enchaîné mi mai par un passage en alerte renforcée avec une restriction ou interdiction selon les usages.

La mobilisation de tous les acteurs face à la situation de sécheresse du département a été accompagnée par un point presse organisée le 13 mai dernier sur la Pallu, pour présenter les mesures et les interdictions horaires imposées à l'irrigation agricole sur tout le département, nous y reviendrons.

Je sais que cette mesure a représenté une contrainte réelle pour les professionnels, mais j'ai tenu à envoyer un signal fort, et surtout compréhensible à la population qui est loin de mesurer toute la technicité des enjeux de l'eau. **Nous avons nous un même problème, alors nous consentons tous aux mêmes efforts.**

Je tiens à remercier tous ceux qui mobilisent de leur temps et de leur énergie pour participer à nos travaux, pour participer aux comités de vigilance hebdomadaire. L'écoute et le dialogue permettent d'avancer pour le mieux, dans l'intérêt de tous, en étant guidés par le seul intérêt qui s'impose à nous : préserver le milieu et garantir l'eau potable.

Je tiens à remercier tous les services de l'État également mobilisés, en saluant en particulier le travail mené à l'échelle du Poitou-Charentes pour la mise en cohérence de nos actions.

Nous étions hier soir en visio avec les 36 préfets du bassin Loire-Bretagne, et je puis vous assurer de la pleine mobilisation de tous les services de l'État dans la période.

Aujourd'hui, plusieurs seuils fixés pour la période d'été ont été franchis, donc certains seuils de crise.

Cette situation se rapproche, pour la distribution d'eau potable, de celle connue en 2015 et se traduit par des difficultés d'ores et déjà évoquées régulièrement en cellule de vigilance.

Les producteurs d'eau pourront s'exprimer sur ce point.

Pour être efficaces et efficients, une mobilisation de tous les usagers et usages est nécessaire. **La DDT et l'OFB effectuent des contrôles qui seront développés lors de cette réunion,** avec les résultats obtenus et les difficultés rencontrées.

Cette thématique a été retenue comme prioritaire par le Procureur de la République lors de la préfiguration du Comité de lutte contre la délinquance environnementale de début juin.

Pour terminer, je peux vous assurer de l'attention des services de l'État pour animer le dialogue nécessaire autour des enjeux stratégiques de l'eau.

Rechercher des consensus, et toujours décider pour l'intérêt général. J'invite également chacun d'entre vous à saisir cet espace en responsabilité, car personne ne gagnerait à jouer sa propre partition face à une action

collective. Cela ne serait ni constructif aux yeux des partenaires, ni responsable face à l'attente sociale immense à laquelle nous avons la responsabilité de répondre.

En vous remerciant une nouvelle fois, je vais laisser la parole à Météo France, la Dreal, le BRGM et l'OFB pour un état de la ressource en eau.